

Création d'une liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute

Notes sur le dossier

Commissaire enquêteur
Le 5 Janvier 2018

Visite du site effectuée le 4 Janvier 2018, depuis la station d'épuration, le centre équestre jusqu'aux talus longeant la pénétrante. Site arboré avec toutefois la présence de nombreux remblais importants assez récents

Courrier de la Direction Générale des Services Départementaux du 5 Décembre 2018

Mentionne la prise en compte dans le dossier seulement de la MEC du PLU de Grasse et du mémoire de la MRAe, les autres ayant été intégrées précédemment

Dossier d'Enquête Publique

Composition

Avis

Avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) du 27 Février 2018

Emet des recommandations

Principales :

- Inclure les mesures pour limiter voire compenser les incidences sur les arbres gites de Grand capricorne et chiroptères et sur la transplantation d'Alpiste aquatique
- Préciser le réseau de continuités écologiques et mettre en place les mesures d'évitement et réduction du cloisonnement écologique
- Compléter l'étude d'impact relative aux émissions de gaz à effet de serre et prévoir l'application de la séquence "éviter, réduire, compenser"

Numéro 1, joindre à l'étude d'impact une version intégrale du formulaire d'évaluation simplifiée Natura 2000.

Numéro 2, déjà mentionnée dans les recommandations principales, 1e paragraphe

Numéro 3, déjà mentionnée dans les recommandations principales, 2e paragraphe

Numéro 4, préciser les éléments paysagers remarquables situés dans le voisinage du projet.

Numéro 5, préciser l'insertion paysagère de la partie haute du projet au voisinage du franchissement de la RD6185, et le traitement paysager de l'entrée de ville.

Numéro 6, déjà mentionnée dans les recommandations principales, 3e paragraphe

Ces observations apparaissent dans l'addendum de la pièce H créée le 5 Décembre 2018

Avis de la Direction Régionale (DREAL) du 13 Octobre 2017

- Définition des niveaux de trafic, manque un bilan des variations de trafic
- Impact dur les transports collectifs, préciser les mesures correctives de la dégradation prévisible sur les bus
- Sécurité routière, les choix pris pour le fonctionnement du giratoire de la Paoute demandent des justifications plus étayées
- Modes doux/actifs (piétons et vélos), élargir l'analyse d'impact sur les axes et carrefours du périmètre de l'étude
- Qualité de l'air, recommandé de compléter l'argumentaire par l'estimation des populations concernées avec ou sans projet
- Aspects socio économiques, relier le sujet effet de serre avec le trafic et émettre des propositions es pour corriger les hausses de trafic

Ces observations sont incluses dans le dossier, en particulier la notice explicative indice E de Décembre 2017

Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du 22 Juin 2017 et du 10 Octobre 2017

Avis favorable sous réserve de la prise en compte de l'avis de l'ABF, de la MEC du PLU de Grasse et de la vérification des emprises des emplacements réservés (ER) sur la commune de Mouans Sartoux

Ces observations sont levées et confirmées par le courrier de la DDTM du 10 Octobre 2017

Avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du 7 Août 2017 et

Prescription d'un diagnostic archéologique sous la Maîtrise d'Ouvrage de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

RAS, réalisation future

Cas par cas de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) du 27 Juillet 2017

Décision n° CU-2017-93-06-13 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale après examen au cas par cas sur les mises en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Grasse et de Mouans-Sartoux (06) liées à une déclaration d'utilité publique

RAS, Les observations font l'objet de l'addendum

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du 6 Juin 2017

Avis favorable sous réserve de la prise en compte de la réalisation d'écrans verts
Ces éléments sont pris en compte dans l'addendum du 5 Décembre 2018

Fiche Projet du 25 Avril 2018

Estimation des dépenses, voir avis des domaines bientôt périmé

Ne tient pas compte des éléments survenus depuis sa rédaction (MEC du PLU de Grasse, avis des PPA)

Mettre à jour si jointe au dossier d'enquête

CR de la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) du 19 Avril 2018

Avis favorable des :

- Conseil Départemental des Alpes Maritimes (CDAM)
- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
- Commune de Grasse
- Commune de Mouans Sartoux

Engagement du CDAM d'intégrer les modifications vues avec DDTM et CAPG dans le volume 2 d'enquête relatif à la mise en compatibilité (MEC) du PLU de Grasse

Ces observations apparaissent dans la pièce A, indice F de Novembre 2018

Avis des Domaines du 23 Février 2017

Evaluation valable un an, Domaines à consulter de nouveau si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

Le projet sera réalisé hors délais de validité de l'estimation, Domaines à consulter rapidement

Pièces

VOLUME 1 :

- PIECE A : PLAN DE SITUATION Avril 2017
- PIECE B : OBJET DE L'ENQUETE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES Avril 2017
- PIECE C : BILAN DE LA CONCERTATION ET AVIS EMIS SUR LE PROJET Avril 2017
- PIECE D : NOTICE EXPLICATIVE Décembre 2017
- PIECE E : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS Avril 2017
- PIECE F : PLAN GENERAL DES TRAVAUX Avril 2017
- PIECE G : APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES Avril 2017

A mettre à jour en fonction de la nouvelle consultation des Domaines

- PIECE H : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT Avril 2017 et son ADDENDUM créé le 5 Décembre 2018 (date de création fichier pdf)

Quelques dates, références, extraits de plan, relatives notamment aux PLU ne sont pas à jour, Ula non repris, extrait de plan, numérotation des ER, (pages 129 à 132, 304 à 307)

Quelques pages des annexes dont l'évaluation simplifiée Natura 2000 sont partiellement ou mal reproduites

Pour éviter toute contestation, il conviendrait de mettre à jour cette pièce

- PIECE I : AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET ADDENDUM AUX OBSERVATIONS
Ce document serait composé des deux avis MRAe du 27 Février 2018 et 27 Juillet 2017

A confirmer sinon à communiquer

VOLUME 2 :

- PIECE A : MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GRASSE Novembre 2018
- PIECE B : MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOUANS-SARTOUX
Le PLU actuel de la Mairie de Mouans Sartoux est celui portant la modification numéro 2 alors que celui mentionné dans le dossier d'enquête est celui numéro 1 (en particulier page 19 pour le texte et 20 pour l'extrait de plan) abrogé de fait depuis la décision du Conseil Municipal du 26 Septembre 2016. Une modification n° 3 a été approuvée le 3 Mars 2018 mais apparemment ne remet pas en cause la modification n° 2, à confirmer.

Pour éviter toute contestation, il conviendrait de mettre à jour cette pièce

VOLUME 3 :

- DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Enquêtes

Enquête parcellaire

Spécifique à l'enquête parcellaire, la copie de la notification à chaque propriétaire du dépôt de dossier en mairies par courrier recommandé avec accusé de réception et récépissés seront à transmettre au commissaire enquêteur

Enquêtes conjointes en vue de la Déclaration d'Utilité publique (DUP) et Parcellaire

Enquêtes conjointes mais un registre spécifique pour chacune (bien différencier les registres si dans les mêmes lieux)

Points à arrêter pour la ou les enquêtes conjointes:

Durée et dates de l'enquête	Début Clôture
Permanences du Commissaire enquêteur	Quand et où

Avis d'enquête publique

- Lieux d'affichage (15 jours minimum avant début)
- Publicité avant (15 jours minimum avant début) et en cours d'enquête (8 jours maximum après début)

Lieux de consultation du dossier :

Lieu dématérialisé du dossier sur site internet en préfecture

Lieu de mise à disposition du registre d'enquête et comment le sécuriser (photocopie journalière)

Adresse où le public pourra déposer ses observations

Adresse dématérialisée où le public pourra déposer ses observations

Clôture de l'enquête, le CE clôture le registre et le conserve

Concernant les délais, dans l'éventualité où les observations du public sont très importantes???